

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	18 novembre 2025
Délibération N°	07
Date de la convocation	7 novembre 2025
Objet	7.1.9 Budget et comptes - budget 2025 - Orientations générales du budget

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Gilbert FOUILHE, Michel MEJEAN, Serge RABINEAU, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL, démissionnaire
Christophe DESTAING

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Yves FERRANDO (pouvoir à MME ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Denis MAULANDI (pouvoir à M GAUDY)
Christophe MORALES (pouvoir à M GAUDY)
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251118-20251118-07-DAF-DE
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

**Objet : 7.1.9. BUDGET ET COMPTES - BUDGET 2025 -ORIENTATIONS
GENERALES DU BUDGET**

Le 18 novembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président
ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à
compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22,
n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil
Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination
de ses 13 représentants,

Considérant l'article R423-6 du code de la construction et de l'habitation, un débat sur les
orientations générales du budget de 2025 est à tenir dans un délai de deux mois précédant
l'examen du budget,

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur
ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

Prend acte de la tenue du débat d'orientations générales budgétaires et de l'existence d'une
présentation générale sur laquelle s'est tenu ce débat.

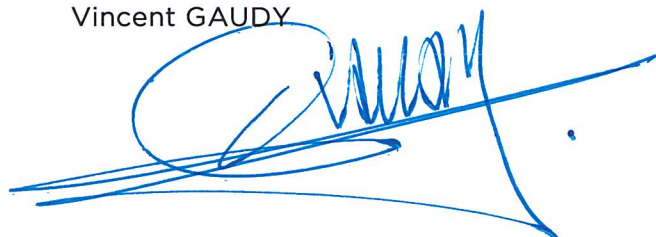
ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', is written over the printed name.

Handwritten marks at the bottom left of the page, including a stylized 'G' and a circular mark.